La Lettre des Elu.e.s départementaux.ales

Groupe des élu.e.s Socialistes, Ecologistes et Républicains du Conseil Départemental du Loiret

Socialistes
Ecologistes
Républicains
45

N°11 — Novembre 2018
SESSION D'OCTOBRE 2018

Du 17 au 19 octobre, les 42 conseillers départementaux se sont réunis à l'Hôtel du Département pour étudier les 29 délibérations à l'ordre du jour.

Le temps fort était la présentation de la nouvelle politique de la jeunesse, baptisée « Agir pour nos jeunes ». Ce nouveau plan jeunesse que nous réclamions constitue une vraie avancée pour contribuer à l'émancipation et à la réussite éducative des jeunes Loirétains. Nous avons souhaité l'enrichir par une série d'amendements, qui ont pour la plupart été rejetés par la majorité.

Les élus du Département ont aussi adopté les décisions modificatives du budget 2018 de chaque commission. Prochaine étape : le rapport d'orientations budgétaires 2019 lors de la session de décembre.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Michel Breffy, Christophe Chaillou,
Marie-Agnès Courroy, Hélène Lorme,
Vanessa Slimani, Thierry Soler

SOMMAIRE

Page 2
« *Agir pour nos jeunes* », la nouvelle politique de la jeunesse du Département

Page 3
Dotations aux collèges publics : un calcul à améliorer ?

Page 4
Décisions Modificatives 2018 : des ajustements budgétaires

Page 5
Plan « *Loiret bien vieillir* » : le canton de Fleury-les-Aubrais bientôt sans EHPAD ?

Page 6
Le nécessaire dialogue entre les collectivités locales et l'Etat

Page 7
Lutte contre le changement climatique : il est encore temps

Page 8
Rapport d'activité des services de l'Etat 2017

Page 9
Autres délibérations de la session

Retrouvez notre actualité sur notre site internet et sur les réseaux sociaux :

www.ser45.fr

Collaborateur du groupe des élu.e.s : Steve Renard. Mail : groupe@ser45.fr ; Tél. : 02.38.77.96.30
Bureau des conseillers départementaux, 48 boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans

« *Agir pour nos jeunes* », la nouvelle politique de la jeunesse du Département

Depuis de nombreuses années, nous réclamions une nouvelle politique de la jeunesse dans notre Département. Le plan « *Agir pour nos jeunes* » présenté par la majorité départementale visait à aller dans ce sens. Approuvé en session d'octobre, il a pour objectif la réussite éducative des jeunes, le développement de l'engagement citoyen et le soutien à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante. Pour atteindre ces objectifs, ce plan se décline en 3 axes principaux :

- le maintien des classes de découvertes
- le lancement d'Appels à Initiatives Locales auprès des collectivités territoriales pour soutenir leurs actions à destination des jeunes
- le lancement d'appels à projets à destination des acteurs associatifs et des jeunes via l'*Appel à Projets Jeunes 45* et la création de parcours citoyens (hors temps scolaires sur 3/4 jours dans les domaines civique, social, culturel ; ex. : visite du CERCIL-Musée-Mémorial des enfants du Vel d'Hiv)

Satisfaits des avancées tout en soulignant les limites des propositions, nous avons déposé une série de cinq amendements afin d'enrichir ce nouveau plan. Présentés par Hélène Lorme et Marie-Agnès Courroy, et défendus par l'ensemble du groupe, ils ont été pour la plupart rejetés.

Objectif : contribuer à l'émancipation des jeunes et à leur réussite éducative

REJETE

Nous avions souhaité rajouter la notion d'émancipation dans les objectifs de cette politique. La majorité a refusé, estimant que la définition du mot n'était pas en adéquation avec les objectifs de ce plan. La notion d'épanouissement a été préférée.

Dotations aux collèges : réviser les critères d'attribution pour une meilleure prise en compte des publics défavorisés

REJETE

La majorité n'a pas souhaité de modification réglementaire dans l'attribution des dotations au collège, estimant avoir déjà répondu précédemment à notre demande (dotation supplémentaire pour les collèges en REP, réseau d'éducation prioritaire, et REP+, et réflexion pour les collèges classés « défavorisés »).

Restauration dans les collèges : prendre en compte les ressources des familles dans le calcul des tarifs

REJETE

Utiliser le quotient familial pour calculer les tarifs de restauration nous semble être une mesure juste. Mais la majorité a expliqué le coût que cela pouvait représenter et nous a renvoyé aux mesures gouvernementales du plan de lutte contre la pauvreté.

Instance : Installation d'une instance réunissant annuellement les acteurs de la politique jeunesse

MODIFIE

Sur le modèle des Assises de la Jeunesse organisées par le Département pour préparer ce plan « Agir pour nos jeunes », nous avons demandé l'installation d'une instance réunissant les acteurs de la politique jeunesse. La majorité a accepté qu'annuellement, un bilan de cette politique soit réalisé avec tous les partenaires concernés.

Mobilité : objectif d'un séjour dans un pays européen pour chaque collégien

REJETE

Sans rejeter l'intérêt de cette mesure favorisant l'ouverture culturelle et la citoyenneté européenne, la majorité a mis en avant le coût d'un tel objectif.

Parce que ces amendements n'ont pas été pris en compte, Christophe Chaillou, Hélène Lorme, Vanessa Slimani et Thierry Soler se sont abstenus sur ce rapport.

Dotations aux collèges publics : un calcul à améliorer ?

Avant de délibérer sur le plan « *Agir pour nos jeunes* » et de défendre notre amendement pour une meilleure prise en compte des publics défavorisés dans le calcul des dotations aux collèges publics (*voir p.2*), la rapport validant les dotations aux collèges pour l'année 2019 était à l'ordre du jour.

Thierry Soler est revenu sur les différents types de dotations et a pointé du doigt leurs failles

Sur la baisse des dotations : « Depuis quelques années, on a baissé les dotations et cela ne change pas, notamment la dotation pour le petit équipement. Je suggère qu'on indexe ces dotations à l'indice de consommation comme on le fait dorénavant avec les repas. »

Sur les potentiels effets de seuil des nouvelles dispositions financières en faveur des collèges en REP et REP+ : « Je soutiens le choix qui a été fait en faveur des collèges en REP (réseau d'éducation prioritaire) et REP+. Je me demande si cela ne peut pas induire un effet de seuil assez sensible. Je ne voudrais pas que cela devienne un saut pour certains collèges surtout l'année où ils sortiraient de la classification « éducation prioritaire ». On avait parlé à un moment de regarder les CSP des populations des collèges pour un calcul plus juste. »

Sur les classes UPE2A (pour élèves allophones arrivants) : « La bonification de dotations pour les classes SEGPA (enseignement général et professionnel adapté) et ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) est une bonne chose. Cela ne coûterait pas beaucoup plus cher de l'étendre aux classes UPE2A. Quand on écoute ce qui se dit en CA, comme au collège Saint-Exupéry qui a une classe UPE2A, on voit bien qu'il y a des dépenses exceptionnelles pour le fonctionnement de ces classes ».

Sur le transport des élèves pour les sorties scolaires (avec plus de dotations en zone rurale) : « On a raison de faire une distinction rural/urbain. Mais la situation au sein de la Métropole est parfois aussi complexe qu'en dehors. Par exemple, aller du collège de Saint-Jean-de-Braye au CERCIL n'est pas cher du tout, mais c'est plus difficile à partir du collège de Chécy car les élèves ne peuvent pas y aller en prenant les transports en commun de la Métropole. Ils sont obligés de louer un car, notamment pour des raisons d'horaires. Il faudrait peut-être réétudier la question avec les collèges concernés. »

Sur les fonds de roulement des collèges : « Ils ont quasiment doublé en 5 ans. La situation des collèges est inégale. Certains ont beaucoup d'équipement, une aisance financière et ils continuent d'accumuler des fonds de roulement ; d'autres ont peu d'équipement, peu de fonds de roulement car ils l'ont utilisé et ils ne le reconstituent pas du tout. Cela interpelle. »

Pour Marie-Agnès Courroy, un traitement au cas par cas est parfois nécessaire

« Dans les collèges, il y a parfois des équipes qui sont très dynamiques et qui s'engagent sur de nombreux projets ; ceux-là auront très peu de fonds de réserve. D'autres équipes accumulent par prudence, ou par moins d'engagement. **Il faut donc un traitement au cas par cas et un respect de la liberté pédagogique et de l'autonomie de ces équipes.** Mais les collèges n'ont effectivement pas à accumuler les fonds de réserve. »

Michel Breffy rappelle que jamais le Département n'a refusé de projets éducatifs

« Je suis dans les Conseils d'Administration depuis 2004. Depuis qu'on a pris la décision de limiter les fonds de réserve, je n'ai jamais vu de projet refusé par le Département. C'est l'élément essentiel. Si le collège propose un projet justifié, on l'étudie. Il ne faut pas oublier que désormais, le Département gère beaucoup de choses : les fluides, les remplacements de photocopieuses, etc. **Je crois que le fonds de roulement actuel est adapté au fonctionnement normal d'un collège.** »

Vanessa Slimani et Thierry Soler se sont abstenus sur ce rapport.

Décisions Modificatives 2018 : des ajustements budgétaires

Pour la deuxième fois de l'année, le Budget Primitif 2018 a été ajusté. Cinq des six commissions départementales voient leurs recettes et dépenses modifiées. Tour d'horizon.

Commission A : des retards et des décalages dans les travaux

La DM prévoit une baisse des dépenses d'investissement dans la commission des Bâtiments, des Routes, Canaux et Déplacements de 7 millions d'euros. Il s'agit principalement de retard ou de décalage dans le temps de travaux, comme la déviation de Fay-aux-Loges, la déviation de Jargeau ou encore la véloroute.

Commission B : le nombre de bénéficiaires RSA en hausse

Dans la commission du Logement et de l'Insertion, le nombre de bénéficiaires du RSA qui continuent de croître oblige le Département a augmenté l'enveloppe consacrée à la politique Insertion de plus de 1 million d'euros.

Commission C : des forts ajustements budgétaires qui interrogent

La DM de la commission Enfance, Personnes Agées et Handicap prévoit une hausse de fonctionnement de plus de 7 millions d'euros, ajustement inhabituel pour ces politiques. Hélène Lorme s'est interrogée en séance sur l'anticipation semble-t-il inexacte de la situation de ces politiques lors de la conception du Budget Primitif 2018. Le nombre de MNA (mineurs non-accompagnés) en forte hausse et l'augmentation des dépenses de fonctionnement pour le transport (mal calibrées au départ) et l'hébergement des personnes handicapées expliquent en grande partie cette DM.

Commission E : l'investissement dans les collèges budgété en baisse

Le principal point de la modification budgétaire de la commission Education, Jeunesse, Sport et Environnement concerne la gestion patrimoniale des collèges, dont l'investissement baisse d'un peu plus d'1 million d'euros (pour des travaux terminés, retardés ou parfois annulés).

Commission F : le taux d'épargne brute dangereusement bas ?

Globalement, toutes DM de commissions comprises, il est prévu d'ajuster le budget 2018 par une baisse des dépenses d'investissement de 24 millions d'euros, et par une hausse du fonctionnement de 10 millions d'euros. Le montant de l'emprunt d'équilibre s'évalue désormais à 98 millions d'euros (en baisse de 23 millions). A noter que l'autofinancement du Département (pour financer ses politiques par ses propres moyens) est en baisse de 10 millions d'euros.
A noter que les ratios cibles, que la majorité met en avant comme mesure de sa bonne gestion, se dégradent quelque peu par rapport au budget primitif.

	BP 2018	DM 2
Taux d'épargne brute	11, 35 %	10,7 %
Capacité de désendettement	7,1 ans	7,4 ans

évolution des ratios cibles

Toutes les décisions modificatives budgétaires 2018 ont été adoptées à l'unanimité.
En décembre, les orientations budgétaires pour 2019 seront débattues.
Le vote du Budget Primitif est prévu lors de la session de janvier 2019.

Plan « *Loiret bien vieillir* » : le canton de Fleury-les-Aubrais bientôt sans EHPAD ?

En introduction de la session, Michel Breffy a souhaité revenir sur l'application du plan « *Loiret bien vieillir* » visant à la reconstruction et à la rénovation des EHPAD loirétains. Dans le canton de Fleury-les-Aubrais, le seul établissement pour personnes âgées dépendantes, le CAPA de Daumezon, pourrait fermer le 1e janvier 2020, a-t-il appris auprès des familles ayant un proche dans cet EHPAD.

Michel Breffy : « *cette décision est grave et nous devons réagir* »

« Au mois de juin, j'ai attiré votre attention sur la réalisation du plan *Loiret bien vieillir* et plus particulièrement sur le canton de Fleury-les-Aubrais, avec la reconstruction du CAPA de l'hôpital de Daumezon. **Les rumeurs de l'été ont laissé place à une décision unilatérale et brutale de la direction de l'hôpital : le CAPA sera fermé au 1e janvier 2020**. De nombreuses personnes ayant un proche dans cette structure m'ont contacté pour me faire part de leur stupeur et de leur angoisse pour l'avenir de leur parent.

Je suis particulièrement choqué par cette décision. Sur la forme, le Conseil de Surveillance (où siègent deux représentants du Conseil Départemental) n'a pas été convoqué pour la valider. La direction a provoqué une réunion avec les familles mercredi dernier pour les aviser de rechercher une place dans un autre établissement ; on propose Saran, Patay, Beaune-la-Rolande, etc., à des kilomètres de ce CAPA.

Cette décision est inhumaine. Quand on sait la difficulté de déplacer nos anciens de chambres dans un même établissement, on peut imaginer leur traumatisme psychologique en arrivant dans un nouvel EHPAD, situé souvent loin du lieu de résidence des familles, ce qui leur posera des problèmes pour les visites. Cette situation est grave et nous devons réagir. S'il le faut, les élus nationaux (députés et sénateurs), Président du Conseil Départemental, devront nous aider à interpeller la ministre de la Santé pour demander l'arrêt de cette décision. **Si nous ne faisons rien, nous aurons dans notre département 60 places de moins pour accueillir nos anciens. Ce n'est pas envisageable.** »

Marie-Agnès Courroy : « *il faut aller vite et communiquer d'une seule voix* »

« Il y a effectivement une communication catastrophique par tous les acteurs de ce dossier. Se rajoute à cela la panique des familles. Les personnes âgées vont peu à peu partir d'ici 2020. Mais on ne pourra pas faire fonctionner un établissement avec 10 personnes restantes. Il faudra bien à un moment qu'ils rejoignent une structure.

Dans le canton de Fleury-les-Aubrais, nous ne pouvons pas faire l'économie d'un EHPAD, qui peut aussi être pour un accueil temporaire : le traumatisme de la sortie existe, mais celui de l'entrée également.

Il faut aller vite et communiquer d'une seule voix. Travailler chacun de son côté, c'est inefficace : il faut travailler ensemble. »

… EN BREF … EN BREF … EN BREF … EN BREF … EN BREF … EN BREF … EN BREF … EN BREF …

Inondations dans l'Aude. La session s'est tenue quelques jours après les inondations dans l'Aude ayant fait 14 morts. Les élus du Loiret ont témoigné leur solidarité et ont attribué une aide exceptionnelle de 5000 € au Conseil Départemental de l'Aude. — ***Motion de soutien aux sapeurs-pompiers.*** Adoptée à l'unanimité, elle porte sur les conséquences de la transposition d'une Directive Européenne du Temps de Travail, qui fragilise notre système de volontariat. Thierry Soler a ajouté une remarque sur le risque de prolifération des nids de frelons asiatiques dans la mesure où les pompiers n'interviennent qu'en cas d'urgence et que les particuliers ou les communes n'arrivent pas à assumer le coût d'une intervention systématique sur tous les nids repérés.

Le nécessaire dialogue entre les collectivités locales et l'Etat

Traditionnellement, chaque session s'ouvre par un discours inaugural du Président du Département. Christophe Chaillou a ensuite pris la parole pour faire un point sur la situation des collectivités locales et leurs relations avec l'Etat. Avec un mot d'ordre : le dialogue.

Pour Christophe Chaillou, il faut renouer le dialogue avec l'Etat et saisir les opportunités

« **Nous devons souligner les contradictions du gouvernement et d'exprimer notre inquiétude, comme l'a fait notre Président, face à cette tendance à la recentralisation parisienne très forte**. Nous constatons tous une sorte de condescendance et de dédain à l'égard de l'engagement des élus locaux. Qu'un certain nombre d'acteurs et d'associations de collectivités territoriales s'efforcent de réagir pour renouer le dialogue est une bonne chose. Notre rôle est aussi d'exprimer des messages constructifs et positifs lorsque c'est le cas. **Je veux saluer la nomination de Jacqueline Gourault en tant que ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales**. Elle a toujours été très attentive et respectueuse des territoires et des élus locaux, dans le dialogue avec les collectivités locales. Cette nomination va dans le bon sens ; j'espère qu'elle pourra enfin rouvrir le dialogue avec les élus locaux.

Il faut aussi saisir les opportunités. C'était une erreur de ne pas avoir signé le contrat avec l'Etat (*voir lettre des élu.e.s n°10—juillet 2018*) ; on ne peut pas regretter l'absence de dialogue et ne pas saisir la possibilité, même infime, de négocier. Vous l'avez dit vous-même M. le Président, le cadrage budgétaire pour l'an prochain, c'est la stabilisation (dans nos commissions, la consigne est de ne pas augmenter les dépenses). Cela rend d'autant plus incompréhensible la décision de ne pas signer car sont désormais intégrées parmi les risques pour le Département les potentielles pénalités financières appliquées compte tenu de l'absence de signature. Donc d'un côté, vous avez un objectif de ne pas augmenter les dépenses pour une question de viabilité financière, et de l'autre côté, vous ne vous prémunissez pas des risques de pénalités en ne signant pas ce contrat avec l'Etat !

[suite à la polémique #balancetonmaire sur les réseaux sociaux, brocardant les maires ayant augmenté la taxe d'habitation de leur commune] **Sur la fiscalité, il faut être cohérent.** Des formations politiques sont par principe contre les augmentations d'impôts mais le font quand elles sont aux responsabilités… **Il ne faut pas stigmatiser ceux qui doivent y recourir.**
Il semble y avoir un gros problème de communication à l'Elysée, puisque le jour du discours de M. Macron à 20h dans lequel il rend hommage aux maires, il y a cette campagne #balancetonmaire de certains membres d'En Marche qui veulent faire parler d'eux … J'observe d'ailleurs comment ce nouveau monde utilise des codes et des pratiques assez surprenantes. Quand je vois l'excitation de certaines élues pour une échéance qui n'aura lieu que dans un an et demi alors que ce n'est pas du ressort de leur fonction, quand je vois le temps qu'ils passent à s'intéresser à des situations locales … Cela me rappelle des pratiques qu'on a connues et qu'ils dénonçaient. Je suis surpris ... »

… EN BREF … EN BREF … EN BREF … EN BREF … EN BREF … EN BREF … EN BREF … EN BREF …

Vente du canal d'Orléans. Le Département s'est porté acquéreur du canal d'Orléans en acceptant la proposition de l'Etat d'une cession à 500 000 euros. Seule une élue de la majorité, Muriel Chéradame, par ailleurs élue à Orléans, s'est abstenue, regrettant que cette vente se fasse concomitamment à un possible désengagement du Département dans le Parc Floral. — ***Démission de David Thiberge.*** Le Président du Département Marc Gaudet, suivi par Christophe Chaillou et Thierry Soler, a rendu hommage à David Thiberge qui a quitté sa fonction de maire de Saint-Jean-de-Braye pour raison de santé. Tous se sont accordés pour le remercier de son dévouement au service des habitants de sa commune. Félicitations au nouveau maire, notre collègue Vanessa Slimani !

Lutte contre le changement climatique : il est encore temps

Egalement en introduction de la session, Thierry Soler a profité des prolongations jouées par l'été indien pour alerter l'assemblée sur le nécessaire engagement des collectivités locales, dont notre Département, dans la lutte contre le changement climatique.

Thierry Soler : « *chaque collectivité doit prendre des mesures sérieuses contre le réchauffement climatique* »

« **C'est vraiment agréable de tenir une session de notre assemblée alors que l'été ne s'est pas encore achevé. Il ne faudrait pas que cela nous conduise à faire l'autruche face aux enjeux climatiques.** Comme moi, vous avez pleinement conscience que nous vivons probablement l'année la plus chaude sur notre planète depuis l'époque paléolithique. L'humanité telle que nous la connaissons aujourd'hui n'a jamais vécu un tel changement climatique et surtout, cela n'a jamais été aussi brutal. Voilà pourquoi malgré tout ce qui me sépare de Serge Grouard, je ne peux que saluer ses prises de positions récentes. Je l'approuve totalement quand il dit, je cite : « la priorité, c'est l'urgence écologiste ; on ne fait rien et on va tous crever » (dans *La République du Centre*). Mais je ne suis pas aussi pessimiste que lui ! Peut-être avez-vous également eu connaissance des multiples appels lancés tantôt par des scientifiques de renom, tantôt par des personnalités médiatiques. Enfin, vous n'avez pas pu manquer la présentation du dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui rassemble les résultats des chercheurs les plus compétents dans le monde entier.

Donc, nous savons tous que l'enjeu est considérable et que chaque citoyenne et chaque citoyen, mais aussi chaque collectivité ou nation doit prendre des mesures sérieuses pour lutter contre le réchauffement climatique. C'était le sens du vœu que notre assemblée a adopté en décembre 2015, alors que la Conférence de Paris aboutissait à un accord remarquable mais dont les suites sont décevantes. Vous avez évoqué, M. le Président, les 8 millions consacrés à l'environnement pour la déviation de Jargeau. Soit. C'est une forme de compensation intéressante mais cela signifie avant tout qu'un budget dix fois plus grand agit dans l'autre sens puisque la réalisation de ce projet va en elle-même nuire à l'environnement et produire encore plus de gaz à effet de serre.

A l'échelle de notre gouvernement, le ministre Nicolas Hulot a dû jeter l'éponge parce qu'il ne parvenait pas à convaincre ses collègues. Rassurez-vous, je ne vais pas l'imiter puisque je n'ai jamais eu de place dans l'exécutif et surtout parce que je n'ai pas désespéré du dialogue que j'apprécie ici et que nous pouvons avoir dans cet hémicycle. La démission de Nicolas Hulot a fait sensation et il s'en est suivi une forte mobilisation citoyenne le 8 septembre dernier. Dans le Loiret, elle a rencontré un succès encore plus fort qu'ailleurs. Le slogan choisi par les initiateurs de ces marches pour le climat et la biodiversité, c'est : « il est encore temps ».

C'est aussi ce que je peux vous dire aujourd'hui. Il est encore temps. Nous manquons d'argent, nous nous apprêtons à dépenser des sommes folles dans un unique projet dont nos études ont montré qu'il allait clairement contribuer au réchauffement climatique. Dans quelques jours peut-être, sans attendre la totalité des réponses juridiques, nous pourrions détruire plusieurs hectares d'une forêt en zone Natura 2000 et condamner en grande partie la ceinture verte de la métropole. Mais il est encore temps, oui je pense qu'il est encore temps de réfléchir et de voir si, avec un tel budget, il n'y a pas mieux à faire, dans nos collèges, nos EHPAD, dans les foyers de vie ou pour l'habitat précaire. Sur nos routes, il y a le fait qu'elles se dégradent et qu'elles entrainent des dépenses de fonctionnement et d'investissement considérables. Il ne manque pas d'investissements laissés en suspens dans le Loiret pour réorienter les budgets de création de nouvelles routes.

Il est encore temps. »

Rapport d'activité des services de l'Etat 2017

Jean-Marc Falcone, Préfet du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire, a présenté le rapport d'activité des services de l'Etat pour l'année 2017. Ce sont ensuite les conseillers départementaux qui l'ont interrogé sur les thèmes de leurs choix : la gestion des mineurs non-accompagnés, la contractualisation entre le Département et l'Etat, la création de communes nouvelles, la lutte contre les rodéos motorisés, le passage à 80 km/heure sur les routes à double sens sans séparateur central, la sécheresse et ses conséquences, la politique en matière de formation, etc. **Michel Breffy a alerté le Préfet sur la situation de l'EHPAD de Fleury-les-Aubrais, et lui a demandé d'attirer l'attention de l'ARS, l'Agence Régionale de Santé** (*voir p.5*). Thierry Soler est intervenu sur la pollution de l'air dans le Loiret.

Thierry Soler : quelle politique contre la pollution chronique de l'air ?

« **La qualité de l'air que respirent les Loirétains occupe souvent notre assemblée**. Mais comme nous n'avons plus de compétence explicite en la matière, je voudrais vous interroger sur les politiques menées par l'État.

Je m'appuierai d'abord sur des données apportées par l'association de surveillance de la qualité de l'air en région Centre-Val de Loire, LIG'AIR, qui réalise des relevés classés sur une échelle de 1 à 10. À Orléans la dernière journée où nous avons connu le niveau 2, qualifié de « très bon », c'était au début du mois de février. La moyenne sur un an est d'un niveau 4, ce qui est encore qualifié de « bon ». Mais au cours des 6 derniers mois, plus du tiers des journées ont été classées « moyen » ou « médiocre ». Deux jours à dose modérée sont équivalents à une journée de pollution à haute dose. On pourrait penser que, étalé dans le temps, ce n'est pas aussi grave et pourtant, voici ce que l'on peut lire sur le site Internet de LIG'AIR : « En termes d'impacts sanitaires, pour une même durée d'exposition, les pics de pollution présentent des impacts plus importants que les niveaux de fond. (…) Par contre, du fait de la durée d'exposition, c'est bien la pollution chronique qui cause globalement le plus d'impacts sanitaires. »

Il est évidemment difficile de chiffrer les maladies ou les décès prématurés que l'on peut imputer à cette pollution de l'air. Mais si on extrapole les études nationales ou internationales, cela toucherait plusieurs centaines de Loirétains chaque année. D'ailleurs, le 12 juillet 2017, le Conseil d'Etat déclarait une carence fautive de la France et demandait au gouvernement de respecter les normes permettant un air respirable et d'en apporter la preuve devant la Cour de justice de l'Union Européenne. Or, on peut agir dans ce domaine en arrêtant de favoriser les déplacements automobiles et les transports routiers pour reporter les investissements vers la rénovation des bâtiments. Cela permettrait d'agir sur une importante source de polluants, le chauffage urbain.

Mes questions sont les suivantes : avez-vous des objectifs pour faire baisser l'exposition moyenne qui affecte la santé des Loirétains ? Quels outils pensez-vous mettre en œuvre en période de pic comme celui que nous connaissons généralement au mois de mars mais aussi face à l'exposition permanente à des quantités plus faibles mais néanmoins nocives ? »

A la demande de Michel Breffy, M. le Préfet a indiqué qu'il suivrait ce dossier et l'évoquerait avec la directrice de l'ARS. En réponse à Thierry Soler, il a simplement détaillé les dispositifs existants en cas de pics de pollution (mesures contraignantes en cas de seuil d'alerte atteint), sans répondre sur les mesures à prendre face à l'exposition permanente à la pollution.

Autres délibérations de la session

D'autres délibérations ont été prises au cours de cette session d'octobre, suscitant des interventions d'élus de notre groupe.

C. Chaillou se félicite de l'étude de faisabilité de la reconstruction du collège A. Malraux de Saint-Jean-de-la-Ruelle

« **C'est une très bonne décision car c'est le dernier collège à ne pas avoir été restructuré, et ce alors qu'il est classé en REP+**. Je souligne la nécessité d'être innovant. On ne peut pas construire sur Saint-Jean-de-la-Ruelle un collège sur plusieurs hectares. Je ne veux pas qu'on nous mette comme condition préalable les mêmes règles que pour un collège en campagne. Il faut être innovant. Un collège de 600 enfants dans ce secteur, ce ne serait pas évident à gérer. Il faut le faire en pleine intelligence, en réfléchissant notamment sur la carte scolaire avec les élus orléanais. »

Michel Breffy soutient le projet d'unité de méthanisation de Marigny-les-Usages

« **Je tiens à apporter mon soutien au maire de Marigny-les-Usages qui souhaite réaliser une structure biomasse.** Malheureusement, une association se met à contester ce projet. Quand un maire d'une petite commune, sur un site bien identifié (La Charbonnière), lance un tel projet, il faudrait, au lieu de le critiquer, essayer de comprendre son intérêt. C'est un sujet sur lequel il devrait y avoir unanimité. »

Marie-Agnès Courroy s'interroge sur la situation des jeunes majeurs

« **Concernant les MNA (mineurs non-accompagnés), ceux qui ont 16 ou 17 ans arrivent très vite dans la majorité. Quelles démarches y'a-t-il pour les aider dans la fin de leur apprentissage ?** On accueille des jeunes qui commencent à être en formation et qui pour certains seront citoyens français à un moment. Comment faire le lien dans le passage du changement de responsabilité, entre le Département (quand ils sont mineurs) et l'Etat (quand ils deviennent majeurs) du point de vue de l'éducation ? Je sais qu'il y a par exemple une ouverture avec l'école « Deuxième chance » ; d'autres pourraient fonctionner pour éviter une rupture de parcours à la majorité. C'est la responsabilité de l'Etat, mais quel rôle peut-on avoir ? »

Thierry Soler contre l'élargissement de l'intervention du Département auprès des agriculteurs

« **Je ne voterai pas cette délibération parce que je crois que nous ne sommes pas efficaces en persistant à intervenir dans le domaine de l'agriculture alors que le Département n'a plus de compétence pour cela.** Je ne minimise pas les difficultés rencontrées par le monde agricole ni son rôle dans la cohésion des territoires ruraux. Cependant, d'une part, il me semble que des aides sans contrepartie n'aident pas forcément la profession à sortir de l'ornière et d'autre part, s'il s'agit d'aider les professions en difficulté, il y a en a d'autres qui pourrait être aussi bien concernées, les buralistes, les libraires, les chauffeurs routiers, les animateurs jeunesse et sports, … Mais il existe d'autres collectivités amenées à intervenir, comme la Région, et je ne crois pas que le saupoudrage auquel nous procédons pour les installations agricoles soit pertinent. Les difficultés sont structurelles et je ne suis pas convaincu que nos subventions aident les exploitants agricoles à s'en sortir. »

Le Département à l'ère du numérique

Quatre rapports liés au développement du numérique dans le Loiret étaient présentés et ont été adoptés à l'unanimité. Il s'agissait de mettre à jour le SDTAN, le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement numérique, et de lancer une nouvelle délégation de service public pour généraliser la fibre à l'abonné à horizon 2025.